

**Bourse de l'Association du personnel administratif et  
professionnel de l'Université de Moncton (A.P.A.P.U.M.)  
et de la  
Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche  
(F.P.P.U.)**

---

## Directives

### Critères d'admissibilité

---

- Avoir un parent actuellement membre de l'APAPUM.
- Être inscrit ou inscrite à temps plein à un programme d'étude de premier cycle à l'Université de Moncton.
- Être à la charge de ses parents selon la définition des prêts étudiants.
- Démontrer un rendement académique supérieur:
  - Candidat ou candidate universitaire : moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.00 sur 4.30.
  - Candidat ou candidate du secondaire : moyenne minimale de 75% (calculée à partir des notes de la 11<sup>e</sup> et le premier semestre de la 12<sup>e</sup> année)

**Valeur de la bourse** : 2000 \$ dollars

### Critères de sélection

---

Le seul critère de sélection est l'implication para-académique. Voici quelques exemples d'activités recherchées:

- ⇒ Être membre actif d'un conseil étudiant;
- ⇒ Faire partie d'un comité ou d'une équipe sportive;
- ⇒ Organiser et participer à des activités culturelles ou sociales;
- ⇒ Faire du bénévolat auprès de la communauté;
- ⇒ Toutes autres activités équivalentes pourront être considérées.

### Modalité d'attribution

---

- Les formulaires devront être **déposés au plus tard le jeudi 29 octobre 2015, 16 h 30 à Caroline Corazza, vice-présidente et responsable des relations de travail de l'APAPUM.**
- L'étude des demandes sera effectuée par un comité de sélection composé de trois membres du Conseil d'administration de l'APAPUM.
- Le ou la récipiendaire recevra une lettre par la poste. Aucun résultat ne sera révélé par téléphone. Les membres de l'APAPUM recevront un avis les informant du nom du ou de la récipiendaire.
- La bourse sera versée au début de la session d'hiver.
- La priorité sera accordée aux candidates et aux candidats n'ayant pas déjà reçu la bourse dans les années antérieures.